

**Groupe 8-C**  
**Centre de Formation**

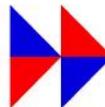
# LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE EN FORMATION

Centre de Strasbourg 8-C

WWW.FORMATION8-C.FR | 1 RUE RENE LAENNEC 67300 SCHILTIGHEIM

*Mise à jour : 10/2024*

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
actions de formation

# Table des matières

<b>1. Historique et Présentation</b>	<b>2</b>
<b>3. Information sur les Formations</b>	<b>3</b>
<b>4. Analyse des besoins et méthodes d'évaluation</b>	<b>3</b>
<b>5. Votre quotidien durant la formation</b>	<b>4</b>
<b>6. Les véhicules d'apprentissage à la conduite</b>	<b>6</b>
<b>7. Règlement intérieur du centre de formation</b>	<b>6</b>
<b>8. Règles de Sécurité</b>	<b>6</b>
<b>9. Contacts</b>	<b>7</b>
<b>10. Disposition financière</b>	<b>8</b>
<b>11. Résiliation ou interruption de stage</b>	<b>8</b>
<b>12. Formulaire de réclamations</b>	<b>8</b>

# 1. Historique et Présentation

## ***Le Groupe 8-C, plus qu'un centre de formation !***

En 2014, est né le Groupe 8-C. Jean-Rémi Gourdon, son fondateur accompagné de ses proches, décident de réunir leurs compétences et leurs savoirs afin de créer cette entreprise familiale.

Les "8-C" représentent les piliers fondamentaux d'un enseignement de qualité. Ainsi nous retrouvons les références suivantes :

*Capacité, Compétence, Comportement, Conseil, Coaching, Consulting, Concrétisation, accompagnement. Ces piliers sont et resteront les principales valeurs du Groupe 8-C.*

**Nous avons 8 Valeurs Principales, pour 1 Objectif Commun...**

***... La Réussite de Votre Projet !***

Que ce soit pour devenir chauffeur VTC, TAXI, VMDTR, TPMR, Sauveteur Secouriste du Travail ou encore Chauffeur Livreur, nos équipes vous accueillent dans plus de 15 centres en France.

Nous avons la mission de vous accompagner dans vos démarches de financement de formation, d'insertion professionnelle ou de création d'entreprise pour la concrétisation de votre projet.

## 2. Situation Géographique

Le centre de formation 8-C de Strasbourg est situé au 1 rue René Laennec à Schiltigheim, dans le quartier de l'Espace européen de l'entreprise, à proximité de la Chambre des métiers d'Alsace.

Le quartier est desservi par la ligne de bus 70 mais également par la ligne G, qui effectue la liaison directe avec la gare de Strasbourg en moins de 15mn.



### 3. Information sur les Formations

Vous trouverez ci dessous la liste des formations disponibles dans notre centre de formation. Chaque lien vous permettra d'avoir de nombreux renseignements.

Nous vous invitons à contacter votre centre de formation pour connaître les offres promotionnelles du moment.

Intitulé	Information	Inscription à l'examen
Formation VTC	<a href="#">Cliquez ICI</a>	<a href="#">Cliquez ICI</a>
Formation TAXI	<a href="#">Cliquez ICI</a>	<a href="#">Cliquez ICI</a>
Formation TPMR	<a href="#">Cliquez ICI</a>	Attestation délivrée par le centre
Formation SST	<a href="#">Cliquez ICI</a>	Certificat délivré par le centre
Formation Capacitaire Transport de Marchandises	<a href="#">Cliquez ICI</a>	Attestation délivrée par le centre
Formation Capacité de transport de personnes (V9)	<a href="#">Cliquez ICI</a>	Attestation délivrée par le centre

Pour connaître le règlement et le déroulement de l'examen TAXI/VTC : [Cliquez Ici](#)

### 4. Analyse des besoins et méthodes d'évaluation

#### Avant l'entrée en formation

Nous effectuons une analyse des besoins afin de valider avec vous vos objectifs professionnels. Nous nous assurons également que vous disposiez des prérequis nécessaires. Un test de prérequis peut vous être demandé pour évaluer vos besoins d'accompagnement ainsi que pour nous assurer de votre capacité à comprendre les cours.

Ce moment prévoit également la prise en charge de situations ou de difficulté tel un handicap physique. Une assistance sera alors envisagée au cas par cas.

#### Référent handicap

Le référent handicap du centre de formation 8-C est disponible afin de vous orienter et de vous donner accès à la formation.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre démarche, voici les contact dont vous aurez besoin :

- Chargée d'Etudes et de Développement Délégation Régionale Provence-Alpes Côte d'Azur - Corse rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr Tél. 04.42.93.15.50

Référent MDPH Aline DA DALTO

- Laurine LUKACS Référente Handicap Groupe 8-C, 07.60.64.33.97, [laurine.l@groupe8-c.fr](mailto:laurine.l@groupe8-c.fr)

## **A la fin de la formation**

Afin d'évaluer les acquis de nos stagiaires, nous mettons en place des examens blancs avec mise en situation réelle, équivalents aux examens nationaux de Taxi – VTC présentés à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ces évaluations sont organisées à la fin de votre formation.

Vous avez également la possibilité de vous entraîner à l'examen théorique avec nos QCM et QRC que vous pouvez effectuer en ligne.

**Test en ligne, plus de 1200 questions vous attendent : Examen VTC et Examen TAXI**

Pour les stagiaires en habilitation, certification ou formation diplômante, vous serez évalué lors des sessions définies par votre programme spécifique sur l'activité choisie, en cas de doute sur les dates de passage vous pouvez demander au référent de votre centre.

## **5. Votre quotidien durant la formation**

Les mesures de prévention liées à la COVID 19 et à l'accueil du public respectent les normes prévues par la réglementation en vigueur actuellement. En tant qu'établissement recevant du public, l'accès aux personnes en situation de handicap est prévu.

### **Convocation**

La convocation de formation vous sera envoyée par mail, elle mentionne entre autres le titre de la formation, le lieu et les horaires de formation.

### **Equippedement des salles**

Toutes nos salles sont équipées d'un paperboard, de matériels multimédias et d'un vidéo projecteur permettant une animation collaborative. Un cahier et un stylo sont offerts à chaque stagiaire pour pouvoir prendre des notes.

### **Horaire de formation et assiduité**

L'accueil du centre de formation est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le samedi uniquement sur rendez-vous.

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront de 9h00 à 17h00. En cas d'absence ou de retard, vous devez en avvertir le centre de formation dans les meilleurs délais.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par la signature des feuilles de présence. En cas d'absence nous nous devons d'en avvertir l'organisme financeur.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, il est interdit de filmer, de prendre des photos ou d'enregistrer les cours, sauf accord express du formateur.

### **Les pauses**

Une pause d'une heure est prévue pour le repas du midi. Des pauses sont également aménagées le matin et l'après-midi pour une durée de 15 minutes maximum.

### **Pour manger sur le pouce :**

- Class'croute, 3 rue Alfred Kastler (sandwiches, salades, plats cuisinés)
- La Petite Pause, 13 rue Alfred (Kastler sandwiches, salades, plats cuisinés)
- Air Bagels, 2 rue de Dublin (bagels)

### **Pour une pause bien méritée :**

- Le K, 2 avenue de l'Europe (cuisine classique)
- Mango Fusion, 2 allée de Stockholm (cuisine asiatique)
- Le Totoro, 1 avenue de l'Europe (cuisine japonaise)

## **Les Formateurs**

Les formateurs sont reconnus dans notre processus de recrutement, pour leurs qualités et expériences professionnelles. Ils maintiennent leurs connaissances en continu dans leur domaine d'activité. Selon le programme, un ou plusieurs formateurs ont été choisis pour leur maîtrise du domaine qu'ils animent.

- M. CHAMIKI Aniss dispense :
  - Formation VTC initiale et recyclage
  - Formation TAXI initiale, recyclage et mobilité
  - Capacité de transport de marchandises (-3,5T)
  - Capacité de transport de personnes (V9)
  - Formation TPMP

## **Démarche pédagogique**

La méthode pédagogique la plus utilisée est le travail de groupe à 80% du temps. Les 20 % restants sont du travail individuel.

Les autres techniques mobilisées sont :

- les exposés 30% du temps,
- les exercices 30% du temps,
- les jeux de rôle 10% du temps,
- les débats 10% du temps,
- les démonstrations 10% du temps,
- la conduite de projet 10% du temps (sauf en certification ou cela peut aller jusqu'à 20%).

## **Ressources pédagogique**

Les cours sont partagés sur notre plateforme de formation en ligne. Le premier jour de votre entrée en stage, vous bénéficiez d'un accompagnement pour pouvoir utiliser cet outil de communication et de partage. Le lien d'accès vous sera envoyé par mail et vous pourrez créer votre identifiant et mot de passe vous permettant d'y accéder.

## **Enquête de satisfaction**

En fin de formation il vous est demandé la mesure de votre satisfaction de la formation suivie. Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre Formateur.

## 6. Les véhicules d'apprentissage à la conduite

Nos véhicules sont disponibles à la location pour les examens pratiques de VTC et pour les examens pratiques TAXI. Pour en savoir plus cliquez [ici](#)



## 7. Règlement intérieur du centre de formation

- Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur qui lui a été fourni lors de sa prise de contact et de s'y conformer. Pour le consulter cliquer [ici](#).
- Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).
- Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.
- Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

## 8. Règles de Sécurité

- Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de la formation.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté, ou par les personnes témoins, au responsable de la formation ou à son représentant.
- Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.
- Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

## 9. Contacts

**Centre de Strasbourg**  
03.69.24.70.79  
strasbourg@formation8-c.fr

**Accueil National**  
04.97.23.35.65  
contact@formation8-c.fr

**Référent Centre de Formation**  
Léna HUBER - 06.66.29.07.84  
lena.h@groupe8-c.fr

**Responsable Pédagogique  
& Référent Handicap**  
Laurine LUKACS - 04.97.23.35.65  
Laurine.l@groupe8-c.fr

## 10. Disposition financière

Il est précisé qu'aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 6353-5 du Code du Travail et rappelé à l'article 8 du présent contrat.

Il est également précisé qu'il ne peut être payé, à l'expiration du délai cité à l'article 9 du présent contrat, une somme supérieure à 30 % du prix convenu ci-dessus.

Le solde donnera lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, et ce, suivant le calendrier suivant :

En cas de rejet du moyen de paiement par la banque ou d'impayé de la somme due, les frais de recouvrement et tout autre frais lié à ces événements seront à la charge du contractant puis facturés en supplément de la formation.

## 11. Résiliation ou interruption de stage

Conformément à l'article L.6353-7 du Code du Travail, il est rappelé que si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation jusqu'à son terme, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Les parties au présent contrat rappellent également que, en application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au stagiaire (notamment l'absence du stagiaire quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu) entraînera l'obligation pour ce dernier de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à 100% du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer notamment le préjudice économique subi par l'organisme de formation ; cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être imputée l'obligation des entreprises consistant à participer au financement de la formation professionnelle.

**ATTENTION LA NON INSCRIPTION À L'EXAMEN AUPRÈS DE LA C.M.A.R. POUR L'OBTENTION DES CARTES PROFESSIONNELLES DE VTC ou DE TAXI NE PEUT ET NE POURRA DONNER LIEU À UNE INDEMNISATION MÊME PARTIELLE DE LA FORMATION.**

## 12. Formulaire de réclamations

En cas de réclamation, sur tous sujets, attendant au centre de formation, sur les moyens pédagogiques, sur les examens réalisés en centre, les moyens de paiement, une adresse mail est dédiée à cela, vous pouvez donc envoyer votre réclamation à l'adresse suivante :

[reclamations@groupe8-c.fr](mailto:reclamations@groupe8-c.fr)

Vous pouvez simplement cliquer [ici](#) et remplir le formulaire de contact-réclamation. Nous ne manquerons pas de répondre à votre réclamation dans les plus brefs délais.

**A BIENTÔT DANS VOTRE CENTRE DE FORMATION 8-C !**